

**Eco-manifestation sportive**  
**De l'obligation réglementaire à l'engagement volontaire**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de  
la Protection des Populations de l'Aveyron**

**D.D.C.S.P.P.**

Mission Jeunesse, Sport et Vie Associative  
9 rue de Bruxelles, BP 3125  
12031 RODEZ Cedex 9



***Evènement Eco-responsable***  
*Un évènement qui intègre le  
développement durable dans sa  
conception et son organisation*

*Développement durable dans le sport*

En **2009**, une enquête qualitative sur le développement durable dans le sport exprimait :

- que c'était un axe non prioritaire,
- que la démarche était complexe,
- un besoin de connaissances et d'accompagnement,

Fin **2013** les besoins ont changé,  
essentiellement ce sont des  
besoins:

- d'éducation,
- de pédagogie.

*La prise en compte du développement durable dans le sport  
progressive.*

## *Une éco manifestation c'est facile à réaliser*

### **LA RESSOURCE EST ABONDANTE**

D'innombrables expériences existent,  
De nombreux guides ont été publiés,  
Des outils d'auto diagnostic ont été développés.



*Il faut être persuadé de cette nécessité*

*Il faut le vouloir*

## *Les facteurs clefs du succès d'une démarche*

- Une stratégie développement durable ancrée dans la stratégie de l'organisation, doublé d'un engagement ferme du comité d'organisation,
- La mise en place d'une démarche de progrès qui permette à l'organisation de se fixer des objectifs atteignables et de progresser dans le temps,
- La définition d'objectifs et d'indicateurs de progrès assortis d'un tableau de bord,
- L'animation de la démarche dans le temps par un comité de pilotage qui regroupe les différentes fonctions de l'organisation,
- L'appropriation par l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi qu'une valorisation de la démarche en interne.

### *L'impact d'une manifestation*

#### **Impact sur le développement de l'activité concernée**

Pratique de l'activité sportive ou culturelle,  
Structuration, reconnaissance, moyens,  
Organisation de manifestations.

#### **Impact social**

Incidence sur le bien être des populations locales,  
Sentiment de fierté, satisfaction, qualité de la vie, utilité perçue,

#### **Impact économique** (*Incidences sur le niveau d'activité, de prospérité économique*)

Impact économique primaire, le court terme, les dépenses effectuées auprès des entreprises locales qui n'auraient pas été effectuées sans cette manifestation,  
Impact économique secondaire, le long terme, l'attractivité du territoire,  
Impact médiatique.

#### **Impact environnemental**

Incidence sur les écosystèmes, les paysages, les éléments,  
Faune, flore, sites, paysages, air, eau

### *Eco-manifestation sportive*

#### *De l'obligation réglementaire à l'engagement volontaire*

Pour les manifestations sportives soumise à autorisation préfectorale, **l'impact environnemental** a été partiellement investi au niveau réglementaire.

#### *Quelques exemples*

##### *Code de l'environnement - Article L362-1*

En vue d'assurer la protection des espaces naturels,  
**la circulation des véhicules à moteur est interdite**  
en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur.

*Eco-manifestation sportive*  
*De l'obligation réglementaire à l'engagement volontaire*

**Définition de zones protégées dont l'accès pour la pratique sportive est limité**

- Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- Zones Natura 2000,
- Réserves naturelles nationales,
- Parcs nationaux

*Eco-manifestation sportive*  
*De l'obligation réglementaire à l'engagement volontaire*

**NATURA 2000 dans les manifestations sportives**

Les manifestations soumises à procédures administratives dont la réalisation est susceptible d'avoir des effets significatifs sur un site Natura 2000, sont soumises à une évaluation préalable de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.

**Eco-manifestation sportive**  
**De l'obligation réglementaire à l'engagement volontaire**

**NATURA 2000 dans les manifestations sportives**

**Sont soumises à une évaluation préalable de leurs incidences,  
lorsqu'elles se déroulent tout ou partie dans une zone natura 2000**

- les manifestations dont le budget global dépasse 100 000 €,
- les manifestations qui délivrent un titre national ou international,
- les manifestations motorisées qui se déroulent en dehors des voies ouvertes à la circulation publique,
- les manifestations sportives à but lucratif,
- liste locale Aveyron : les manifestations sportives dont le nombre de participants organisateurs et public dépasse les 1500 personnes

**Eco-manifestation sportive**  
**De l'obligation réglementaire à l'engagement volontaire**

**Mais réglementaire:  
Allergie, méfiance, intolérance, répulsion,**

L'organisateur de manifestation sportive est un vecteur de **pédagogie** auprès des participants et du public.

*2,5 Millions de manifestations sportives par an  
34 Millions de pratiquants sportifs  
35,4 Milliards € de dépenses sportives*

L'engagement volontaire est nécessaire.

**Il passe par une forte conviction à réagir  
à agir**

Directive 2012 du CNDS:  
il convient de ne plus financer d'événements qui ne respectent pas le cahier des charges d'un événement éco-responsable.

